

20 mai 2005 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique en faveur des handicapés, notamment la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, le 20 mai 2005.

Madame la Présidente,

chère Simone Veil,

Mesdames et messieurs les ministres,

Monsieur le président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations,

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le handicap fait partie de la vie. Pourtant, à l'aube du vingt-et-unième siècle, cette réalité n'est toujours pas pleinement acceptée. Dans nos sociétés qui valorisent la performance, la confrontation avec la vulnérabilité effraie encore. Les situations humaines et matérielles douloureuses sont nombreuses. Et nous sommes en retard dans la marche vers l'égalité des droits.

Notre ambition, c'est de faire progresser le respect des fragilités qui constituent l'essence et la richesse mêmes de l'humanité. C'est de rendre la Cité plus hospitalière. De dépasser la charité pour entrer, enfin, sur le terrain des droits égaux pour tous.

Parce que les valeurs démocratiques sont en cause, parce qu'il s'agit de faire vivre les principes républicains, j'ai souhaité placer l'amélioration de la situation des personnes handicapées au coeur de mon mandat.

Bien sûr, nous ne partions pas de rien. En 1975, puis en 1987, des étapes importantes ont été franchies. Mais les besoins demeurent immenses.

C'est pourquoi, depuis trois ans, l'engagement des pouvoirs publics est total. Un effort considérable a été accompli pour créer de nouvelles places en établissement, pour répondre aux situations d'urgence, pour améliorer la scolarisation des enfants victimes d'un handicap.

Par ailleurs, si elle ne saurait constituer un aboutissement, la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées nous fait accomplir des progrès essentiels. Elle reconnaît et elle définit le handicap dans toutes ses composantes. Elle consacre le principe de non-discrimination et nous donne les moyens d'améliorer la participation des personnes handicapées à la vie sociale dans toutes ses dimensions : de l'école à l'emploi, en passant par l'accessibilité de la Cité. Enfin et surtout, elle crée un véritable droit à compensation du handicap et revoit en profondeur notre protection sociale afin qu'elle réponde à ce risque de la vie qu'est le handicap. Comme nous nous y étions engagés, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui gèrera la nouvelle branche de sécurité sociale consacrée à la dépendance a été installée. Elle sera financée par la journée de solidarité.

Les principes qui animent cette loi sont parfaitement en phase avec ceux qui inspirent depuis longtemps déjà les politiques de l'Union européenne. Ces principes sont désormais consacrés par le projet de Traité constitutionnel. En proclamant le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures appropriées pour favoriser leur intégration sociale et professionnelle, il est porteur de progrès pour plusieurs millions de personnes handicapées dans toute l'Europe.

Julia KRISTEVA le sait, si l'engagement des pouvoirs publics est essentiel, la société civile doit aussi se mobiliser pour vaincre l'ignorance et les peurs et faire progresser la connaissance et le

... pour le handicap, pour faire reconnaître et respecter les personnes et faire progresser la connaissance et le respect du handicap. C'est pourquoi je suis très heureux de m'associer aux premiers Etats Généraux du handicap, organisés par le Conseil National "Handicap: sensibiliser, informer, former", qu'elle préside avec Charles GARDOU.

Je rends un hommage très sincère à l'humanité qui anime l'engagement de cette grande dame de coeur qu'est Julia KRISTEVA. J'admire la combativité dont elle fait toujours preuve, qu'il s'agisse de promouvoir les grands principes auxquels elle croit ou de défendre tel ou tel cas concret. Je veux aussi dire toute ma gratitude à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés autour de Julia KRISTEVA : associations, entreprises, acteurs de la société civile, pour briser le mur de l'indifférence et de l'égoïsme et pour qu'enfin, chacun se sente concerné par la cause des personnes handicapées.

Vos États Généraux sont une initiative remarquable. Pour prendre la juste mesure des besoins et des attentes des personnes handicapées. Pour recenser les projets et les initiatives les plus prometteuses. Pour que notre société ne se prive plus des talents des personnes handicapées, de leur richesse humaine et de leur formidable énergie. Pour replacer, en somme, le handicap dans l'ordinaire de l'existence humaine et rendre notre société plus juste, plus ouverte, plus solidaire. Vous pouvez compter sur la constance de mon engagement à vos côtés.

Je vous remercie.

Jacques CHIRAC